Le tournant «sportif» de la gymnastique féminine helvétique (1960–1985). L'*Association Suisse de Gymnastique Féminine* entre spécialisation et professionnalisation

Grégory Quin

The Turning Point Towards «Sports» of the Swiss Women's Gymnastics (1960–1985). The *Swiss Women's Association of Gymnastics* between Specialization and Professionalization

Between 1908 and 1985 two diverse federal gymnastics' institutions co-existed in Switzerland, one for men and one for women, with two complete administrations from local clubs to federal association. Beyond some selective collaboration, the two institutions conducted their own policies and promoted their own forms of gymnastics, each of them thoroughly gendered. During the 1950s' the participation of women in competitions was a topic of wide discussion within the women's association, but to train women for athletic competition was still considered a grave error. It was only after 1960 that several innovations in the Swiss sporting field cleared the way for women to various forms of competition and promoted the emergence of rhythmic gymnastics as a 'flagship' discipline, and also early experiences in modern physical culture and fitness. In this article, our ambition is to focus on women's gymnastics, to analyse its development from the introduction of competition and the development of a new specialisation to the change in the federal governance, and finally to the processes leading to the merger of the men's and women's institutions in 1985.

Grégory Quin, Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne, gregory.quin@unil.ch

Depuis le milieu du XIX^e siècle,[1] la gymnastique occupe une place centrale dans le champ des pratiques d'exercice corporel helvétique.[2] Si dans les Etats voisins le constat est similaire jusqu'en 1900, les transformations du XX^e siècle vont toucher la Suisse de manière singulière, dans la mesure où la tradition gymnique va demeurer très vivace et résister aux dynamiques de la «sportivisation».[3] Débutée avec l'exportation des pratiques sportives d'Angleterre hors des îles britanniques à la fin du XIX^e siècle, celle-ci est marquée par l'imposition progressive des logiques compétitives à l'ensemble des pratiques d'exercice corporel (y compris dans le cadre de l'éducation physique scolaire)[4] et le développement d'une spécialisation à la fois des différentes modalités de pratique et des professions qui les entourent (entraîneurs, dirigeants, formateurs, etc.). Considéré aussi comme un «fief de la virilité»,[5] le sport comme institution va s'ouvrir progressivement aux femmes, créant notamment des pratiques conformes aux «canons» de la féminité, s'inspirant notamment des codes esthétiques et artistiques de la danse.[6] Si la féminisation de la gymnastique s'amorce dès les premières années du XX^e siècle – l'*Association Suisse de Gymnastique Féminine* (ASGF) est fondée en 1908 –, en Suisse la séparation institutionnelle entre «hommes» et «femmes» va perdurer jusqu'au milieu des années 1980, tant sur le plan local, que cantonal et fédéral.

A l'occasion des «Journées féminines» de gymnastique organisées à Genève en 1978, la *Gazette de Lausanne* avance que la gymnastique rythmique et sportive «est l'avenir de la gymnastique féminine car elle contient tout ce qui sied à la femme: l'harmonie, l'élégance, la dextérité».[7] Si le conformisme social de la déclaration peut surprendre, c'est surtout son inscription dans un moment singulier de l'histoire de la gymnastique féminine helvétique qui doit frapper le lecteur, alors que la gymnastique rythmique et sportive est avant tout une discipline de compétition et que

1 En préambule, je souhaite remercier Monique Schneider pour sa relecture des différentes versions de ce texte, ainsi que les différentes personnes rencontrées dans le cadre des recherches conduites pour avoir accepté de partager leur passion de la gymnastique.
2 Louis Burgener, La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse, La Chaux-de-Fonds 1952.
3 Norbert Elias, Eric Dunning, Sport et Civilisation, la violence maîtrisée, Paris 1994; Jacques Defrance, L'autonomisation du champ sportif (1890–1970), in: Sociologie et sociétés 28/n° 1 (1995), pp. 15–31.
4 Grégory Quin, La «révolution conservatrice» de l'éducation physique vaudoise (1970–1986), in: Revue Historique Vaudoise 122 (2014), pp. 243–258.
5 Elias, Dunning, Sport et Civilisation, *op. cit.*, p. 370.
6 Jennifer Hargreaves, Sporting females, critical issues in the history and sociology of women's sports, Londres 1994.
7 Gazette de Lausanne, le 16 juin 1978.

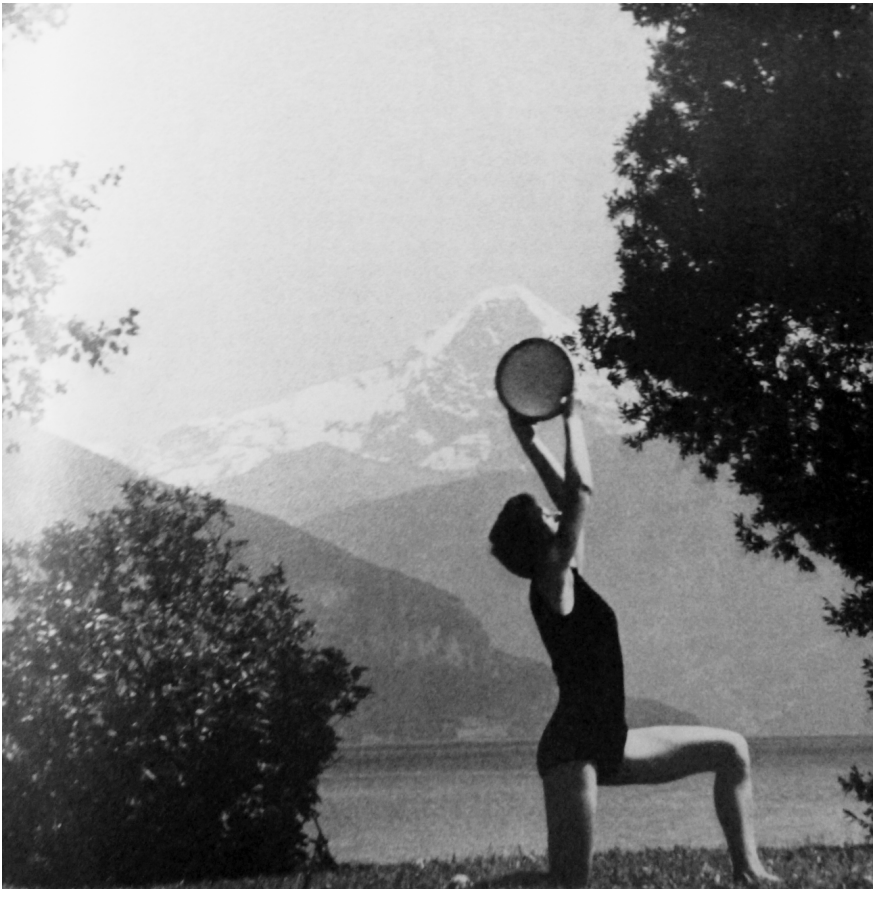

Figure 1. Première page du journal officiel de l'ASGF, le 9 juin 1959.[10]

jusqu'à 1966 l'ASGF s'oppose à toute participation de ses membres à toutes les formes de compétition.[8]

En effet, lors de l'assemblée des délégués de 1950 à Glaris, l'ASGF réaffirme sa volonté d'interdire la pratique compétitive à ses membres se posant à l'encontre des tendances sportives de l'époque.[9] Cette décision,

8 Au sujet de la gymnastique féminine en Suisse, on lira les premiers chapitres de l'ouvrage d'Eva Herzog: «Frisch, Frank, Fröhlich, Frau». Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft, Bâle 1995.

9 A l'été 1950, Bâle accueille les championnats du monde de gymnastique artistique, mais sans représentantes suisses parmi les gymnastes, ce qui entraîne des commentaires dans la presse.

10 Frauenturnen, le 9 juin 1959, première page.

connue sous le nom de «résolution de Glaris»,[11] semble ne pas être purement idéologique, néanmoins elle témoigne d'une représentation du corps féminin et de la place des femmes dans la société helvétique dans les années 1950.

> Il y est spécifié que notre ASGF veut, par-dessus tout, amener la femme suisse à avoir meilleure santé physique et bien-être spirituel et moral par la pratique raisonnée et raisonnable des jeux et du sport. Par contre, elle estime que le fait de préparer et d'entraîner la jeune fille en vue de grandes compétitions sportives et athlétiques est une grave erreur.[12]

Plusieurs hypothèses guident nos analyses autour des processus de l'expansion et de la «sportivisation» de la gymnastique féminine, depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et particulièrement autour des années 1970.[13] Nous interrogerons notamment les processus de la diversification et de spécialisation des pratiques gymniques, et tout particulièrement l'introduction de la gymnastique rythmique (et sportive), comme autant de leviers d'un développement plus important de la gymnastique féminine par rapport à la gymnastique masculine demeurée plus ancrée dans certaines traditions nationales. Nous analyserons également la gymnastique comme un espace de pouvoir pour les femmes, soit un espace où elles peuvent accéder plus précocement à une certaine autonomie, dans un contexte sociopolitique plutôt défavorable jusqu'au dernier tiers du XX^{e} siècle, même si cela se fait dans les frontières réduites de la gymnastique et dans un cadre valorisant des formes traditionnelles de féminité.

Si certains travaux menés jusqu'alors, tels que ceux de Louis Burgener ou de Jean-Claude Bussard, sont largement documentés,[14] si d'autres historiens ont dirigé des ouvrages collectifs comme *Sport en Suisse* ou *Sport en formes,*[15] l'histoire du sport helvétique souffre encore de ne pas avoir étudié en profondeur les dynamiques de la structuration de sa gymnastique. Bien davantage, autour de la gymnastique féminine suisse, les

11 Archives de l'*Association Suisse de Gymnastique Féminine* (désormais Archives ASGF), Ouvrage commémoratif: ASGF, 75 ans. 1908–1983, Aarau 1983, p. 30.
12 Education Physique Féminine, le 15 novembre 1950, p. 82.
13 Natalie Barker-Ruchti, Ballerinas and Pixies: A Genealogy of the changing female gymnastics body, in: The International Journal of the History of Sport 26/n° 1 (2009), pp. 45–62.
14 Burgener, La Confédération suisse, *op. cit.*; Jean-Claude Bussard, L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800–1930), Paris 2007.
15 Laurent Tissot, Christophe Jaccoud, Yves Pedrazzini (éds), Sports en Suisse, traditions, transitions et transformations, Lausanne 2000; Christophe Jaccoud, Thomas Busset (éds), Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation, Lausanne 2001.

publications commémoratives[16] et les ouvrages historiques reposant sur des incompréhensions des pratiques elles-mêmes[17] invitent à la prudence pour leurs imprécisions. Dans un pays à forte tradition gymnique, il convient de promouvoir une histoire empirique et documentée, la précaution valant encore davantage autour de la gymnastique, si fondamentale dans l'exacerbation des valeurs et représentations d'un «imaginaire national»[18] helvétique. Ainsi, autour de notre objet, le nom même de la «gymnastique rythmique»[19] fait débat dans un pays où la «rythmique» constitue un courant gymnique et pédagogique pluriséculaire. Surtout l'histoire des femmes et du genre, et du sport féminin,[20] doit être poursuivie pour développer la compréhension des processus de l'émancipation féminine au long du XX^e^ siècle. Souvent contrariée, celle-ci n'est pas un simple processus allant vers moins de discrimination, elle est également largement émaillée de «retours en arrière» et de progrès parfois invisibles, autour des frontières de genre.[21]

Les sources mobilisées dans le cadre de cet article se focalisent avant tout sur le niveau national, soit les documents de l'ASGF (organes officiels, procès-verbaux des comités centraux, correspondances, statuts, etc.) et ceux de la *Société Fédérale de Gymnastique* (SFG). Complémentairement, nous nous appuierons également sur les archives de la *Fédération Internationale de Gymnastique* (FIG), celles de l'*Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport* de Macolin (où se déroulent les entraînements des athlètes d'élite depuis les années 1970) et surtout nous avons réalisé une série d'entretiens auprès d'anciennes dirigeantes, entraîneurs et gymnastes.[22]

16 Archives ASGF, Ouvrage commémoratif: ASGF, 75 ans. 1908–1983, Aarau 1983.

17 Marie-José Manidi, Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym: mais qu'y faisaient-elles donc?, Lausanne 2002.

18 Benedict Anderson, L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme, Paris 1996.

19 Lors de sa reconnaissance par la FIG en 1961, la pratique se dénomme «gymnastique moderne», une appellation qu'elle conserve jusqu'à 1973 où elle devient «gymnastique rythmique moderne». En 1975, elle devient «gymnastique rythmique et sportive» et cela jusqu'en 1998 où elle se donne le nom qu'elle a toujours «gymnastique rythmique». La gymnastique rythmique est une pratique gymnique de compétition, exclusivement féminine jusqu'à nos jours, elle repose sur une utilisation d'engins (ballons, massues, rubans, cordes et cerceaux), maniés en musique. Elle est pratiquée individuellement ou en groupe (on parle alors d'«ensemble»), et ses performances sont soumises à un jugement technique et artistique pour établir le classement. Ce «sport» a été introduit dans le programme olympique dès 1984 à Los Angeles.

20 Monica Aceti, Christophe Jaccoud (éds), Sportives dans leur genre? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs, Bern 2012.

21 Michèle Lamont, Virág Molnar, The Study of Boundaries in the Social Sciences, in: Annual Review of Sociology 28 (2002), pp. 167–195.

22 Pour une vision complète des processus décrits et des documents utilisés, on lira: Grégory Quin, Grégory, Devenir un sport olympique. Jalons pour une Histoire comparée

Nous verrons successivement les conditions de l'introduction de la compétition dans les pratiques de l'ASGF, puis celles de l'avènement de la gymnastique rythmique (et sportive) et enfin les innovations portées par cette dernière, tant en termes de pratique qu'en termes d'administration et d'encadrement du sport de haut niveau.

1960–1972. Introduire la «compétition» dans les pratiques gymniques et sportives féminines en Suisse

Avant tout pédagogique depuis la fin du XIX^e siècle, et conservée ainsi très rigoureusement en Suisse, la gymnastique féminine va s'ouvrir à la compétition dans les années 1960.[23] En effet, jusqu'à l'orée de la décennie, les autorités de l'ASGF «sont persuadées que leur principal devoir est de répandre la gymnastique pour le bien de tous, plutôt que consacrer les moyens dont elles disposent à la formation de quelques championnes».[24]

De fait, la gymnastique féminine suisse est alors dans une situation complexe, avec plusieurs associations en concurrence et autant de postures différentes face à la compétition. Ainsi, le *Schweizerischer Arbeiter Turn und Sport Verband* (SATUS – la fédération travailliste), permet à ses membres filles et garçons de pratiquer la gymnastique artistique en compétition, point sur quoi les organes dirigeants de la *Schweizerischer Katholische Turn und Sport Verband* (SKTSV) hésitent encore à l'orée des années 1960.[25]

Comme en atteste la position de l'institution catholique, les mentalités sont pourtant encore très réticentes, pour ne pas dire résistantes, à l'idée d'autoriser la compétition aux femmes. Ainsi, dans un entretien qu'il donne dans l'organe officiel francophone de l'ASGF, Charles Moret – lui-même membre du comité central de l'institution – rappelle que

> l'idée qui a présidé à la fondation de l'Association suisse [est]: «Développer la force physique chez les personnes du sexe féminin en encourageant et en propageant les exercices physiques. Par l'exercice physique, elle recherche le développement harmonieux du corps, de l'esprit et de l'âme».[26]

des développements de la gymnastique rythmique en France et en Suisse (1961–2011). Rapport de recherche pour l'*Académie Nationale Olympique Française* (ANOF), 2014.

23 Herzog, «Frisch, Frank, Fröhlich, Frau», *op. cit.*, p. 150.

24 Archives ASGF, Statuts, Statuts de 1962, «résolution contre la compétition», p. 25.

25 Regula Wind, Reine Töchter – starke Mütter. Die Katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973, Fribourg 2008, pp. 237–244.

26 L'éducation physique féminine 4 (1960), p. 26.

Les arguments sont très conservateurs mais ils sont partagés au sein des élites gouvernant les activités physiques et gymniques en Suisse à cette époque, selon une ligne de fracture qui rappelle la querelle des méthodes entre gymnastique et sport dans les premières décennies du XX[e] siècle[27] et qui renvoie aux mots utilisés lors des débats sur l'accès des femmes au droit de vote (au niveau cantonal et fédéral)[28] et à leur émancipation jusqu'à l'inscription de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la constitution en 1981.[29]

Ainsi, à l'occasion d'un symposium organisé à Macolin en 1964, les participants sont appelés à réfléchir sur le thème «La jeunesse féminine peut-elle s'adonner au sport et à la gymnastique?». La présence du point d'interrogation pourrait paraître pure rhétorique, mais elle marque bien le trouble que le sujet cause encore … dans une société qui n'a toujours pas accordé le droit de vote aux femmes. Considérée comme une «tâche délicate pour le corps enseignant et pour les moniteurs»,[30] la gymnastique féminine est pourtant désignée comme indispensable. Certaines expériences sont même tentées sur le terrain, et le *Journal de Genève* rappelle qu'il lui

> semble impossible d'éviter une évolution […] qui semble appréciée du public si l'on en croit la première expérience officielle qui vient d'être tentée ces jours à Bière, à l'occasion de la Fête cantonale des artistiques vaudois […] où l'on put assister à des exercices aux barres asymétriques et à des sauts de cheval exécutés par des jeunes filles toutes heureuses de se trouver en si bonne compagnie. Et personne n'ayant crié au sacrilège – et si l'on sait mesure garder – l'idée fera son chemin![31]

La même année, les Jeux Olympiques d'hiver à Innsbruck constituent un véritable électrochoc pour le monde sportif helvétique, puisque la délégation suisse revient sans aucune médaille.[32] Les pouvoirs politiques et sportifs décident alors de transformer le système, et les premières conséquences seront la création d'un *Comité National pour le Sport d'Elite* (CNSE), l'augmentation de la subvention du Conseil fédéral, la mise sur pied de l'*Aide Sportive Suisse* (ASS) et surtout les modifications consti-

27 Bussard, L'éducation physique suisse, *op. cit.*, pp. 187–217.
28 Brigitte Studer, «L'Etat c'est l'homme». Politique, citoyenneté et genre dans le débat autour du suffrage féminin après 1945, in: Revue Suisse d'Histoire 46 (1996), p. 372.
29 Olivier Giraud, Barbara Lucas, Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse: bonjour 'néo maternalisme'?, in: Cahiers du genre 46 (2009), p. 27.
30 Journal de Genève, le 4 décembre 1964.
31 Journal de Genève, le 31 juillet 1964.
32 A ce sujet, on lira nos analyses dans: Grégory Quin, Constitution et développement du sport scolaire dans le canton de Vaud (1970–2010), in: Jean-Nicolas Renaud, Julie Grall, Yann Delas (éds), Pensées sur le sport scolaire – Penser le sport scolaire, Paris 2014, pp. 125–131.

tutionnelles et législatives des années 1970–1975.[33] L'ambition est de donner davantage de moyens aux meilleurs athlètes et à leurs fédérations, sans perdre de vue la masse des pratiquants. La question est complexe car dans ces débats s'exprime aussi une méfiance vis-à-vis d'une étatisation du monde sportif, comme le rappelle le procès-verbal de la 45ème Assemblée des délégués de l'*Association Nationale de l'Education Physique* (ANEP) de 1966: «nous ne connaissons pas le sport d'Etat et nous n'en voulons pas».[34]

Cette même année, les discussions sur la compétition féminine sont relancées à l'occasion de la «Conférence des présidentes» cantonales de l'ASGF, en effet, «le temps passant, le public et les jeunes gymnastes ne comprenaient plus cette attitude, bien qu'elle eût pu être dictée par des considérations éthiques et médicales valables».[35] Mais les choses restent complexes, en effet, la situation institutionnelle singulière de la Suisse ne permet pas à l'ASGF d'autoriser la compétition, car selon les statuts de la FIG une seule association nationale peut être reconnue et la SFG est déjà affiliée à la FIG. Suite à la reconnaissance de la compétition par l'assemblée des délégués de l'ASGF à Bulle et après des discussions dans les différents organes de l'ASGF, un accord est conclu entre les associations masculines et féminines, où la SFG est reconnue «compétente pour la formation de gymnastes de pointe»[36] et leur inscription en compétition.

Si le refus de la participation féminine aux compétitions en gymnastique témoigne d'une vision «conservatrice» de la femme, la méfiance vis-à-vis du sport d'élite s'articule avec une dynamique singulière du champ sportif suisse, à savoir un attachement très fort à un *ethos* du sport, fondé sur un amateurisme «ontologique».[37] Dans un article publié en 1968 dans *L'Education Physique Féminine,* les propos de Charles Metz sont très clairs. Selon ce dernier, les performances helvétiques étaient bonnes au temps

> où nos concurrents se mesuraient avec ceux d'autres nations, entraînés dans des conditions à peu près semblables, qui ne plaçaient pas ou pas encore l'entraînement au sport avant leur gagne-pain et qui ne considéraient pas le prestige national comme si déterminant. Il n'y avait que de rares amateurs d'état.[38]

33 Lutz Eichenberger, Die Eidgenössische Sportkommission. 1874–1997, Macolin 1997, pp. 95–97.
34 Archives ASGF, documents relatifs à l'ANEP et au sport élite (1967–1981), procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'ANEP, le 12 novembre 1966, p. 4–5.
35 Archives ASGF, Ouvrage commémoratif: Association Suisse de Gymnastique Féminine (1983). 75 ans. 1908–1983. Aarau: ASGF, p. 30.
36 Archives ASGF, Comité central, Procès-verbal de la séance des 14 et 15 mai 1966, p. 4.
37 Richard Holt, The Amateur Body and the Middle-class Man: Work, Health and Style in Victorian Britain, in: Sport in History 26/n° 3 (2006), pp. 352–369.
38 Education Physique Féminine 10 (1968), p. 98.

Au-delà d'un conservatisme rigide, la charge apparaît anachronique à la fin des années 1960, alors que les questions de l'appui de l'Etat aux sportifs de pointe et de l'engagement du prestige national dans les performances sont structurantes du monde sportif depuis l'entre-deux-guerres. Néanmoins, le positionnement de la Suisse demeure contrasté, alors qu'elle est la seule nation a être revenue «volontairement» en arrière sur la question du professionnalisme dans le football dans les années 1930.[39] Les instances dirigeantes helvétiques défendent un «modèle d'organisation sportive», celui de la «pyramide à large base […] qui peut pousser un sommet prudent vers le sport de pointe».[40] Pyramide à base large dont l'ASGF peut se prévaloir, avec plus de 100'000 membres, comme en attestent les chiffres donnés par la présidente lors de son rapport annuel pour 1968.

Alors que les discussions sur les transformations structurelles du système sportif suisse se poursuivent dans les années 1966–1969, les institutions sportives s'engagent aussi «pour faire reconnaître la gymnastique des jeunes filles comme une nécessité primordiale».[41] Ainsi, l'ASGF prend position en faveur d'un triple «oui» aux questions posées par la commission d'étude sur l'éducation physique féminine, et le fait savoir par le biais de ses publications officielles:

> 1. Approuvez-vous une intensification de l'encouragement de la gymnastique et des sports s'étendant aussi aux femmes et jeunes filles, ainsi que la création de bases légales ad hoc?
>
> 2. Donnez-vous la préférence à un article constitutionnel [donnant prépondérance à la Confédération ou au Canton]?
>
> 3. Approuvez-vous l'introduction d'un sport scolaire facultatif supplémentaire?[42]

Loin de se contenter d'une augmentation continue de ses membres, les instances dirigeantes de l'ASGF se réjouissent de la diversification des activités qui est à l'œuvre en ces années 1960. Si la compétition est désormais possible, la dépendance envers la SFG ne satisfait pas entièrement les dirigeantes, tels Anna Grob – présidente technique de l'ASGF –, qui pousse déjà pour la participation des gymnastes helvétiques aux champi-

39 Philippe Vonnard, Grégory Quin, Eléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse durant l'entre-deux-guerres: processus, résistances et ambiguïtés, in: Revue Suisse d'Histoire 62 (2012), pp. 70–85.
40 Education Physique Féminine 10 (1968), p. 99.
41 Education Physique Féminine 2 (1969), p. 14.
42 *Ibid.*

onnats du monde de la nouvelle «gymnastique moderne» qui doivent se dérouler en 1969 à Varna.[43]

En parallèle, l'association continue de promouvoir la pratique de masse, en organisant en 1969 à la fois le jubilé des 25 ans de l'introduction des classes de pupillettes et la 5ème Gymnaestrada à Bâle.[44] Ce dernier événement incarne sans doute les transformations «en cours» que connaît l'ASGF à ce moment, puisque si l'événement ne prévoit pas de compétitions, ni de classements entre les gymnastes, il est l'occasion de démonstrations de gymnastique, et notamment de «gymnastique moderne».

1972–1977. Développements et paradoxes

> Le but de travail de notre association doit être en première ligne de soutenir le développement général, mais aussi de venir à la rencontre des jeunes, dont le désir est de réussir des performances, jusqu'aux plus hautes, de les former et de leur donner la possibilité de mesurer leurs capacités.[45]

Au début des années 1970, alors que l'éducation physique scolaire des jeunes filles devient une obligation pour tous les cantons[46] et que la compétition féminine a été reconnue mais qu'elle relève de la *Société Fédérale de Gymnastique* pour les entraînements et la préparation des gymnastes de l'artistique, l'ASGF va se lancer dans le développement de sa propre pratique de haut niveau. En effet, alors que les gymnastes helvétiques (en Gymnastique artistique féminine) participent pour la première fois aux épreuves olympiques à Munich en 1972 et s'il ne faut pas rendre intentionnels des choix peut-être hasardeux, l'association féminine va chercher à promouvoir une nouvelle forme de gymnastique féminine compétitive: la «gymnastique moderne».

Un rapport annuel de la commission technique de l'ASGF indique que cette dernière «a envoyé des observatrices aux championnats du

43 Archives ASGF, Comité central, Procès-verbal de la séance du 11 juillet 1968, p. 3.

44 La 'Gymnaestrada' est un événement gymnique institué en 1953 et dont l'objectif est de rassembler en dehors de toutes logiques compétitives des gymnastes du monde entier, pour des échanges, des démonstrations et des soirées thématiques. A ce sujet, on lira: Jane Meckbach, Pia Lundquist Wanneberg, The World Gymnaestrada – a Non-Competitive Event: The Concept 'Gymnastics for All' from the Perspective of Ling Gymnastics», in: Scandinavian Sport Studies Forum 2 (2011), pp. 99–118.

45 Archives ASGF, Comité central, Rapport annuel 1971, p. 1.

46 Avec les nouvelles dispositions légales fédérales des années 1970–1972, l'éducation physique féminine devient obligatoire dans l'ensemble de la Confédération, mais, dans les faits, elle l'est déjà dans de nombreux cantons depuis plusieurs décennies, voire près d'un siècle, notamment à Genève (1872) ou Vaud (1889).

monde de Gymnastique rythmique moderne à Copenhague»[47] en 1967, mais surtout dès la fin de l'année 1970, un «groupe de démonstration de l'ASGF» se rend à Rio de Janeiro pour participer à un festival international de gymnastique moderne.[48] Si l'événement n'est pas compétitif, ce festival est l'occasion de découvrir une pratique où prime «la recherche du mouvement continu et complet, la précision et l'élégance du geste [et] l'accompagnement musical».[49] Quelques mois plus tard, c'est encore en dehors de toutes logiques compétitives que la commission pour la gymnastique organise deux cours sur cette nouvelle pratique, dont le premier est placé sous la direction de Fernando Dâmaso. Ce dernier est un maître de sport qui a fait une partie de ses études à Macolin à la fin des années 1950, et qui auparavant a suivi une formation à la Haute Ecole de Sport de Cologne où il s'est formé au contact de courants «gymniques» et «corporels» comme ceux de Medau et Bode,[50] avant de contribuer à la diffusion de la gymnastique moderne au Portugal dans les années 1960.[51]

Le véritable point d'inflexion de nos analyses est constitué par la «mission d'observation» envoyée au championnat du monde de gymnastique moderne de Rotterdam en novembre 1973. Anne-Lyse Fragnière – présidente de la commission pour la gymnastique (non-compétitive) de l'ASGF – s'y rend, en compagnie de Fernando Dâmaso, pour étudier le plus haut niveau de la discipline, à la demande du «comité central» de l'ASGF. Dans la foulée, l'acte officiel de l'introduction de la gymnastique moderne en Suisse est sans doute la séance des présidents techniques de l'ASGF du 2 février 1974, lorsque Fernando Dâmaso vient présenter deux vidéos des championnats du monde de Rotterdam. Plusieurs interrogations voient le jour, autour de la saturation possible de la scène gymnique et sur les probables difficultés des petites associations pour trouver de futurs nouveaux collaborateurs.[52] Reliquats d'anciennes manières de penser, ces interrogations autour de la «modernité» de la gymnastique «moderne» visent avant tout son caractère «compétitif» et «sportif». Rassurant, Fernando Dâmaso souligne que l'introduction va se faire par un «groupe expérimental», dont la mission principale est de contribuer au

47 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1974, p. 7.
48 Education Physique Féminine 2 (1971), p. 14.
49 *Ibid.*, p. 16.
50 Archives de l'*Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport* (désormais Archives EFGS), article de Fernando Dâmaso: «De la danse à la gymnastique – de la gymnastique à la danse», Jeunesse et Sport 1 (janvier 1981), pp. 3–6.
51 Entretien avec Fernando Dâmaso, ancien entraîneur national de gymnastique rythmique, le 18 octobre 2012.
52 Archives ASGF, Commission technique, Procès-verbal de la séance des présidents techniques, le 2 février 1974, p. 5.

développement de la pratique, suite à une formation spécifique sur les bases de la discipline. Ce dernier souligne encore que cela ne «doit pas [signifier] produire un groupe de pointe sous la pression du temps», et surtout «les participantes en cours de formation ne seront mandatées qu'après la fin de leurs obligations scolaires».[53]

Au départ, au courant des premiers mois de l'année 1974, l'idée est de rassembler à Macolin des jeunes filles intéressées par la pratique de cette nouvelle discipline, en sélectionnant des jeunes filles âgées de 18 à 26 ans. Sur la base des candidatures reçues suite à la campagne de promotion par les publications officielles de l'ASGF, les sélections pour la composition du «groupe expérimental» ont lieu les 14 et 15 décembre 1974 et celles-ci doivent examiner l'expérience personnelle des gymnastes avec les engins, le travail rythmique, la mobilité et la force, ainsi que quelques exercices spécifiques de la gymnastique moderne. Comme le souligne le *Frauenturnen* quelques mois plus tard,

> l'évolution des événements, l'intérêt démontré, et évidemment, les qualités gymniques existantes nous ont amenés à choisir parmi les membres du groupe expérimental les 7 filles qui ont constitué notre cadre national.[54]

Un «cadre national» dès les sélections, autrement dit une équipe nationale, soit déjà la confirmation de l'imposition d'une logique sportive-compétitive. Du reste, dès le printemps 1975, le «groupe expérimental» va se retrouver face à sa première grande échéance avec la préparation des championnats du monde à Madrid. La situation est alors originale dans l'histoire des sports, au-delà même du cas de la Suisse, avec l'existence d'une équipe nationale sans aucune base de pratiquantes spécifiques.

Ce sont les acquis de l'«école du corps»[55] promue par l'ASGF au sein de chacune des sections de gymnastique féminine qui sont alors les garants de la bonne tenue des gymnastes suisses sur les praticables de cette «nouvelle» gymnastique moderne. A Madrid, le groupe obtient la dixième place sur douze nations participantes, et en l'absence tout de même de la Bulgarie, de l'Union Soviétique et de l'Allemagne de l'Est, non présentes suite à la mort de Franco quelques jours plus tôt.[56] Le rapport annuel de la commission technique de l'ASGF pour l'année 1975 montre que la dynamique est puissante, avec pour cette année un cours

53 *Ibid.*, p. 6.
54 Frauenturnen 19 (1976), p. 10.
55 Entretien avec Cathy Fanti, gymnaste de la première équipe suisse de gymnastique rythmique, le 5 novembre 2012.
56 Entretien avec Neshka Robeva, ancien entraîneur national de l'équipe bulgare de gymnastique rythmique, le 6 juillet 2013.

pour les responsables cantonaux, quatre fins de semaine de cours pour les futurs entraîneurs, une fin de semaine pour les futures juges et déjà vingt-sept fins de semaine d'entraînement pour le cadre national.[57] Il faut dire que Fernando Dâmaso a organisé ses sélections à la fois sur une base de performance mais également dans l'optique d'organiser le rayonnement de la discipline aux quatre coins du pays, en retenant des jeunes femmes en train de réaliser ou de terminer leur formation de maître de sport à Lausanne, Macolin ou à Zurich.[58] L'ambition est alors pour Dâmaso de garantir la meilleure diffusion de la pratique, selon une modalité que connaît aussi la France voisine, où la gymnastique rythmique et sportive devient rapidement une discipline scolaire promue par les enseignantes et les enseignants.[59]

Quelques années après l'attribution du droit de vote aux femmes,[60] la gymnastique rythmique moderne – discipline règlementairement réservée aux femmes – incarne aussi d'une certaine manière plusieurs bouleversements sociaux et sportifs de son époque. Reprenant les mots du journaliste Philippe Clerc, dans un article du journal *24 heures,* l'organe officiel de l'ASGF, *Frauenturnen,* souligne qu'avec l'accroissement de la participation féminine,

> n'importe quel homme ayant un instinct sexuel normal se doit d'admettre que, mis à part les performances sportives, les retranscriptions télévisées des derniers JO de Montréal, nous ont fait voir quelques jolis minois et silhouettes qui valaient bien mieux que les fesses grassouillettes que beaucoup de nos concitoyennes moins sportives exhibent à la plage ou à la piscine.[61]

Vecteur de représentations contradictoires, le texte vante parallèlement les atouts des femmes en situation de compétition (volontarisme, résistance, etc.), mais aussi une plus grande adaptation à la routine ou une carrière sportive moins risquée que pour les hommes, dans la mesure où «elles pourront toujours se marier plus tard» et ainsi «réussir» leurs vies. Force est donc de constater les ambivalences du processus d'émancipation féminine dans la sphère gymnique – mais aussi plus largement dans ce «fief de la virilité» qu'est le sport. En effet, au sein de l'ASGF, les années 1970 correspondent aussi à la constitution d'une gouvernance exclusivement féminine, notamment au sein du comité central qui assure la «di-

57 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1976, p. 6.
58 Frauenturnen 19 (1976), pp. 12–13.
59 Entretien avec Renée Lelin, ancien entraîneur national de l'équipe française de gymnastique rythmique, le 3 avril 2012.
60 Béatrice Ziegler, Frauenstimmrechtskampf in der Schweiz – zum Verhältnis von Frau und Staat, in: Revue Suisse d'Histoire 46 (1996), pp. 297–305.
61 Frauenturnen 20 (1976), p. 7.

Figure 2. Première page de *Frauenturnen* en 1976.[62]

62 Frauenturnen 20 (1976), p. 1.

rection générale» de l'institution, avec «le devoir de sauvegarder les intérêts de la société et de favoriser de toutes ses forces son développement».[63]

Ces bouleversements sont lisibles dans la structure de l'espace des sports, puisque c'est en 1970, que l'institution «Jeunesse et Sport» remplace l'«instruction préparatoire»[64] et permet à la fois aux jeunes hommes et aux jeunes filles de se lancer dans des formations conduisant à l'encadrement de la pratique sportive, favorisant «le développement du sport féminin»[65] selon les mots de Gilberte Gianadda.

Cependant, force est de constater que les «frontières» de genre ne sont pas remises en question par ces initiatives.[66] C'est bien dans des pratiques très «féminines» – à la fois du point de vue règlementaire et des représentations corporelles – que les gymnastes peuvent désormais s'épanouir.[67]

1977–1985. Exister comme une institution et séduire les gymnastes

Fernando Dâmaso ne se borne pas à la promotion de la compétition puisqu'il cherche aussi à développer une forme de gymnastique esthétique et ludique: le «gym-jazz». Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il est revenu plusieurs fois sur le fait que cette forme de gymnastique en musique a très vite «fait flipper les participantes».[68] Envisagée comme un moyen d'expression avant tout, la «gymnastique de jazz» mélange des mouvements gymniques et des techniques de danse, pratiqués sur des rythmes de jazz. Le but est d'arriver «à une véritable préparation à la danse […], où s'exprimera une personnalité épanouie, où les jeunes trouveront non seulement une activité salutaire, mais aussi une joie intense».[69] Plutôt esthétique, cette gymnastique rencontre un véritable succès en Suisse dans la seconde moitié des années 1970, préfigurant les gymnas-

63 Archives ASGF, Statuts, Statuts de 1962, p. 12.
64 Lutz Eichenberger, Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^{e} et XX^{e} siècles), in: Christophe Jaccoud, Thomas Busset (éds), Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation, Lausanne 2001, pp. 79–92.
65 Entretien avec Gilberte Gianadda, ancienne responsable de la gymnastique rythmique au sein de la fédération suisse de gymnastique, le 20 juin 2012.
66 Else Trangbaek, Gender in modern society: femininity, gymnastics and sport, in: The International Journal of the History of Sport 14/n° 3 (1997), pp. 136–156.
67 Julia Weber, Natalie Barker-Ruchti, Bending, floating, flirting, flying: A critical analysis of 1970s gymnastics photographs, in: Sociology of Sport Journal 29/n° 1 (2012), pp. 22–41.
68 Entretien avec Fernando Dâmaso, le 18 octobre 2012.
69 Archives EFGS, article de Fernando Dâmaso: Réflexions sur la gymnastique de jazz, Jeunesse et Sport 9 (septembre 1977), p. 214.

tiques en musique de type aérobic des années 1980, mais là non plus aucune remise en cause des hiérarchies de genre.

Dans le même temps, en 1977, comme une manifestation précoce de l'imposition d'une logique sportive autour de la gymnastique rythmique, la Suisse accueille les championnats du monde de la spécialité à Bâle. Dans le contexte de l'introduction de la discipline et de développement de la gymnastique féminine de compétition, il s'agit d'une opération de promotion, dont on peut remarquer qu'elle est souvent utilisée par les fédérations nationales d'Europe occidentale pour faire connaître la «gymnastique moderne» dans cette séquence chronologique, comme en 1975 à Madrid ou plus tard à Londres (en 1979), à Munich (en 1981) ou encore à Strasbourg (en 1983).

A domicile, les gymnastes suisses confirment leur 10ème place obtenue à Madrid, deux années auparavant et Susanne Zimmermann atteint la 39ème place dans le concours des «individuelles». Néanmoins, l'année 1977 est vue comme «une année de transition dans l'évolution de la GRS en Suisse»,[70] et en effet l'année correspond aussi à l'amorce d'une organisation de la pratique à l'intérieur du pays, avec une première compétition nationale organisée en mars à Sion, et d'une première tentative pour soutenir la spécialisation de l'encadrement de la pratique. Ce premier «tournoi national de gymnastique rythmique et sportive»[71] n'est pas encore un championnat suisse, car les sociétés locales ne se sont pas encore orientées vers cette nouvelle pratique, mais il doit permettre de promouvoir la GRS et inciter les sociétés à proposer ce nouveau sport à leurs adhérentes. Quelques mois plus tard, Fernando Dâmaso souligne que:

> L'organisation des compétitions au niveau national reste un souci. Il nous semble, malgré les efforts du ressort respectif, que beaucoup d'entraîneurs et de sociétés sont très influencés par le modèle et le niveau de l'équipe nationale. Ils craignent trop de s'exposer. Dans la nouvelle planification, une place importante devra être attribuée à ce domaine. Il est certain que la nouvelle structure aura une influence positive et améliorera la situation.[72]

Dès lors, la diffusion à l'intérieur du pays devient plus lisible, et l'on constate que des monitrices découvrent alors avec intérêt la pratique. Surtout la gymnastique rythmique fait alors sauter un certain nombre de verrous, elle déplace les frontières internes de la gymnastique féminine helvétique vers la performance, vers de nouvelles structures d'entraînement et vers la promotion de nouvelles formes de féminité. De

70 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1978, p. 7.
71 Archives personnelles Mariella Sciarini-Markmann (ancien entraîneur national adjoint en gymnastique rythmique), Eco di Locarno, le 26 mars 1977, p. 9.
72 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1979, p. 10.

même, l'introduction de la gymnastique rythmique pousse l'ASGF à revoir sa gouvernance. Dans une lettre adressée à ses collègues du «comité directeur»,[73] Gilberte Gianadda, en date du 25 mai 1981, s'interroge sur l'augmentation de salaire que M. Dâmaso aurait demandé pour le renouvellement de son contrat comme entraîneur national, manifestant le malaise d'une dirigeante face aux transformations de son institution. En effet, les innovations ont un coût et le budget de l'ASGF croît très vite dans les années 1970. Au tout début de la décennie, le budget de l'institution trouve un équilibre autour de 400'000 francs, alors qu'il dépasse le million et demi de francs au milieu des années 1980, juste avant la fusion des associations féminine et masculine. L'analyse plus détaillée des budgets de l'ASGF montre que cette mutation budgétaire repose en partie sur l'entretien d'une discipline de haut niveau. Ainsi, en 1977, la gymnastique rythmique et sportive constitue le premier poste du budget de l'ASGF avec 100'000 CHF de dépense, sur un total d'un peu plus de 700'000 francs.[74] Ces évolutions concernent aussi la pratique, puisque Fernando Dâmaso va asseoir son projet sur la notion de professionnalisme, bien que celle-ci soit encore controversée dans la sphère sportive suisse. Dans un document concernant la planification pour les années 1985–1988, il souligne que

> la fonction d'une fédération est de promouvoir le sport à tous les niveaux et, dans le cas spécifique, de mettre les moyens à disposition afin que les gymnastes les plus douées puissent réaliser leurs aspirations.[75]

Pour les gymnastes, s'il faut dès la fin des années 1970, envisager un entraînement «à plein temps», plusieurs systèmes sont testés et mis en place. Classiquement, les performances en compétition sont valorisées par des primes, mais surtout la présence aux entraînements devient un enjeu économique. S'il ne s'agit pas d'un salaire – les gymnastes n'étant souvent pas majeures – la partie de la formation reposant sur la famille est «rachetée tout au long de l'année […] en fonction de son assiduité aux entraînements, de ses performances et de son ancienneté dans les cadres de l'équipe nationale».[76] A concurrence de 8 francs par heure d'entraînement, les gymnastes pourront donc espérer rembourser les 8'000 francs enga-

73 Ce comité est introduit en 1978 pour alléger les travaux du comité central. Il est spécialisé dans les questions administratives et financières, plutôt que techniques, liés aux pratiques compétitives.
74 Archives ASGF, Budgets et rapports financiers annuels, 1975–1985.
75 Archives ASGF, Gymnastique Rythmique et sportive, Documents concernant les planifications annuelles d'entraînement, 1975–1985, Planification pour l'année 1985, p. 8.
76 *Ibid.*

gés annuellement en assistant aux 15 à 20 heures d'entraînements hebdomadaires.

La professionnalisation est encore hésitante,[77] mais une vraie spécialisation s'installe. De la même manière que dans les dernières décennies du XIX^e siècle, des joueurs de football pouvaient aussi participer à des rencontres de rugby au plus haut niveau mais que ce n'est plus possible depuis le milieu du XX^e siècle,[78] les gymnastes de la «rythmique» dès le début des années 1980 sont désormais des vraies spécialistes qui ne vont plus se frotter aux poutres ou aux barres asymétriques. Les exigences du haut niveau sont déjà trop importantes et le sport moderne ne permet plus à des «généralistes» de s'exprimer.

Epilogue. Une «sportivisation» entre modernité et tradition

Si les résultats «sportifs» ne sont pas immédiatement à la hauteur des espérances – et des promesses de Fernando Damâso –, si certaines gymnastes connaissent des difficultés avec l'intensité des entraînements et si la gymnastique rythmique peine à s'installer sur le territoire suisse (elle n'intègre pas le système scolaire où prévaut encore une certaine idée de la pédagogie par le mouvement),[79] l'émergence de la pratique fait bouger les lignes à l'intérieur de la gymnastique féminine en Suisse en valorisant la compétition et en donnant une réelle autonomie à son association de tutelle vis-à-vis de la SFG, avant l'amorce plus concrète de rapprochement institutionnel entre les gymnastiques masculine et féminine. En effet, en arrière-plan des processus analysés, la question de la constitution d'une association unique pour les hommes et les femmes se pose avec une certaine régularité parmi les instances dirigeantes des deux associations. A ce sujet, un rapport officiel est même publié, par les deux instances en 1975, pour évaluer les démarches à mettre en œuvre. Alors que dans ces mêmes années, l'ASGF a dépassé la SFG en nombre total de membres et est donc devenue la principale association «gymnique et sportive» de Suisse, l'innovation continue d'être plus importante du côté des gymnastes féminines.

C'est d'ailleurs ce rapport de force qui pousse les délégués de l'ASGF à refuser provisoirement la fusion des associations lors de leur assemblée

77 En dehors des principaux sports très médiatisés comme le football ou le tennis, la professionnalisation des athlètes demeure toujours incomplète au regard des définitions sociologiques de ce processus, et d'une manière générale, le sport en reste à une professionnalisation partielle. Richard H. Hall, Professionalisation and Bureaucratisation, in: American Sociological Review 33 (1968), pp. 92–104.

78 Allen Guttman, From Ritual to Record: The Nature of Modern Sports, New York 1978.

79 Quin, La «révolution conservatrice», *op. cit.*

annuelle de Lucerne en 1982.[80] Les arguments sont synthétisés dans l'organe officiel *Frauenturnen* en ces termes:

> Dans une future association unique, nous devrons sans cesse fournir des efforts, nous devrons défendre les besoins de nos gymnastes, poursuivre avec un profond engagement notre but «une gymnastique belle et véritable», tout en sachant rester féminines.[81]

Après de nouvelles discussions et de nombreux débats au sein de la commission *ad hoc,* la fusion est actée au 1er janvier 1986. Elle aboutit à la dissolution des deux précédentes associations, rassemblées sous la dénomination *Fédération Suisse de Gymnastique,* mais la féminisation va se poursuivre, tout comme les dynamiques d'innovation portée par les femmes, aux marges de la gymnastique et du sport.

En effet, à l'orée des années 1980, l'ASGF se trouve face à l'émergence d'un nouveau phénomène de mode venu des Etats-Unis et qui va révolutionner la sphère gymnique: l'aérobic. Porté par des figures médiatico-sportives comme Jane Fonda, la pratique est présentée par les journaux comme

> […] une suite interminable d'exercices (aucun muscle, aucun ligament, aucune rondeur ne sont épargnés) à répéter au moins trois fois par semaine, en augmentant si possible la durée («les exercices doivent être autant de défis à relever»), et dont le but est de brûler des calories, de modifier la forme du corps, de l'assouplir en renforçant cœur et poumons.[82]

1970[83]	**SFG**	**ASGF**	**Total**
Actifs/Actives	44536	36778	81314
Hommes/Dames	28823	27145	55968
Pupilles/Pupillettes	42274	39760	82034
Total[84]	120753	103683	224436
1984[85]	**SFG**	**ASGF**	**Total**
Actifs/Actives	50482	47306	97788
Hommes/Dames	31787	53725	85512
Pupilles/Pupillettes	45735	75011	120746
Total	141858	177288	319147

Figure 3. Statistiques comparées de la SFG et de l'ASGF (en 1970 et 1984).

80 Archives ASGF, Assemblée des délégués, Procès-verbal de l'assemblée des 16 et 17 octobre 1982, Lucerne.
81 Frauenturnen 5 (1983), p. 5.
82 Journal de Genève, le 15 janvier 1983.
83 Le Gymnaste Suisse n° 39 (1970), p. 309.
84 Le total n'intègre pas les membres « passifs » et « honoraires ».
85 Le Gymnaste Suisse n° 19 (1984) p. 2.

Figure 4. Annonces pour du matériel concernant l'aérobic.[86]

Pratiqué sur des airs de musique «disco» très à la mode, l'aérobic va induire un bouleversement majeur de l'image des femmes à travers l'Occident. Résolument moderne, l'aérobic semble incarner son époque marquée par l'individualisation, la recherche de la santé par le mouvement, le dévoilement des corps et la quête de la jeunesse éternelle. L'aérobic incarne aussi les transformations du processus de «sportivisation» des exercices corporels, désormais saisis entre une logique compétitive traditionnelle et une seconde logique plus «fun»,[87] incarnée par les nouvelles pratiques de «glisse» (sur l'eau ou la neige).

L'inclusion de ces pratiques dans les programmes des sociétés membres de l'ASGF ne sera pas immédiat, néanmoins les raisons sont moins «sociétales» et tiennent aussi aux transformations des institutions helvétiques de la gymnastique.

86 Frauenturnen 19 (1987), p. 8.
87 Alain Loret, Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige… La révolution du sport des 'années fun', Paris 1995.

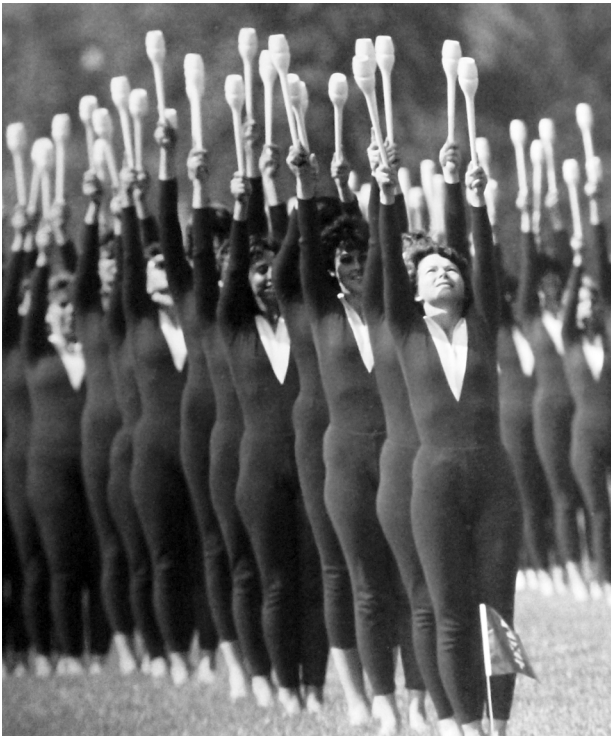

Figure 5. Première page du magazine *Frauenturnen,* 1984.[88]

Quoique la gymnastique rythmique (et sportive) semble bouleverser les frontières internes de la gymnastique féminine helvétique, par la valorisation de la compétition et l'instauration d'une modernité institutionnelle, l'ASGF reste encore vecteur d'un discours traditionnel jusqu'à l'orée des années 1980.[89] La gymnastique féminine va alors consolider son «tournant sportif», avec la promotion de pratiques situées à la croisée du «sport santé» et du «sport fun», dont les tenues sont alors révolutionnaires tout comme les mouvements et l'organisation même de la pratique qui répond à des besoins nouveaux de liberté, de défoulement et d'individualisme.

88 Frauenturnen 13 (1984).
89 Herzog, «Frisch, Frank, Fröhlich, Frau», *op. cit.*, pp. 108–116.